

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 11004 du 29 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ1517890S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10951 du 29 octobre 2015 (NOR : INTJ1517889S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Mistral, Christian Nigend : 339 328

Renard, Eric Nigend : 252 686

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Jessour, Issam Nigend : 251 708

Frutos, Jean-François Nigend : 104 547

Hardy, Stéphane Nigend : 277 151

Gimenez, Valérie Nigend : 137 715

Bianchin, Christophe Nigend : 266 541

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Lemaître, David Nigend : 251 939

Charoloy, Cédric Nigend : 250 704

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 octobre 2015.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. HUBERT